



## AAH, RSA et prime d'activité : de nouvelles règles

Deux décrets publiés la semaine dernière viennent modifier certaines règles dans l'attribution ou le calcul de l'AAH, du RSA et de la prime d'activité. Concernant l'allocation aux adultes handicapés, depuis le 1er janvier, ses bénéficiaires, dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80%, n'ont plus l'obligation de faire valoir leurs droits à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) pour conserver leur prestation d'AAH au-delà de l'âge légal de départ à la retraite. De plus, depuis le 3 février, la durée maximale d'attribution de l'AAH et du complément de ressources pour les personnes dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 % est allongée de 10 à 20 ans. À noter concernant la prime d'activité, que sont désormais prises en compte pour son calcul notamment les rentes allouées par l'assurance maladie aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

[En savoir plus](#)

## Revendications



### Citoyens, à part entière !

Pour voter en toute connaissance de cause, les citoyens handicapés ont besoin de pouvoir accéder aux meetings (même ceux avec des hologrammes !), aux documents de campagne, aux vidéos sur les sites internet des candidats... Rendre ces informations accessibles, c'est d'abord, pour les candidats, convaincre des électeurs, plusieurs millions... Mais c'est aussi permettre à tous les citoyens de se faire une opinion claire et étayée. Dans cet objectif, la FNATH va diffuser à l'ensemble des candidats la [brochure réalisée sur cette thématique](#)  
[En savoir plus](#)

## Accès aux droits



### La carte de stationnement permet de rouler !

Les « Zones à circulation restreinte » désignent les zones où la circulation sera restreinte. Leur création dépend des communes mais est encadrée par un [décret](#). Pour circuler dans les zones à circulation restreinte fixées par les communes, il est nécessaire de porter sur son véhicule [une vignette Crit'Air](#), qui peut être déclinée en 6 catégories. Les communes pourront restreindre la circulation à certaines catégories Crit'Air. Toutefois, les véhicules portant une carte mobilité inclusion pourront continuer à rouler. Sachez-le et faites-le savoir ! [En savoir plus](#)

## Vie de l'association



### Garantie accidents de la vie

Le partenariat de la FNATH avec AXA a été reconduit Les adhérents de la Fnath peuvent encore bénéficier à des conditions privilégiées d'une garantie accident de la vie. Notre partenariat avec Axa assurance a en effet été reconduit. Dans le cas de la survenue d'un accident où aucun tiers n'est en partie ou en totalité responsable, les couvertures d'assurance sont optionnelles. Les suites peuvent pourtant être lourdes de conséquences. L'action de la FNATH, c'est aussi de garantir la meilleure couverture assurantielle. Renseignez-vous !  
[En savoir plus](#)

## A lire sur a-part-entière

### **Un nouveau congé pour les bénévoles**

La loi pour la citoyenneté crée un nouveau congé d'engagement bénévole dont peuvent bénéficier les salariés siégeant à titre bénévole dans l'organe d'administration ou de direction d'une association déclarée depuis 3 ans au moins et d'intérêt général et à ceux y exerçant bénévolement des fonctions de direction ou d'encadrement. Une raison de plus pour devenir bénévole à la FNATH ? Si cela vous intéresse :

[benevole@fnath.com](mailto:benevole@fnath.com)

[En savoir plus](#)

## A lire sur fnath.org

### **Indemnisation des accidents médicaux**

La cour des comptes vient de publier un rapport sans concession avec la gestion de l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, une des grandes avancées, obtenues par les associations, de la loi de mars 2002 sur les droits des malades. 15 ans après, le système a besoin d'être réformée, mais sans « jeter le bébé avec l'eau du bain » pour autant. Tel est le message transmis par 8 associations, dont l'APF, le CISS, la FNATH et UFC-Que choisir.

[En savoir plus](#)